

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 17
Date de convocation : 15 mai 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Renée HOUNG ON SEING, Chantal CHAIGNE, Jean-Paul AUGER, Jean-Christophe CINQUABRE, Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU, Frédéric DENIS, Benoît GODET, Fabienne MAGNY, Patrick MAILLOU, Franck MELIN, , Pascale ROGER, Thomas SEYS.

Absentes : Anita BELLIN, Florence BERNE, Marie-Christine BRIS, Etienne MIRAKOFF, Mariama MURZEAU, Anthony ROTH.

Représenté par pouvoir : Gérard RIVIERE représenté par Chantal CHAIGNE.

Secrétaire de séance : Chantal CHAIGNE.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 26 mars 2018 reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

Objet : **Désignation du délégué à la protection des données**
Convention d'adhésion au service

Q 1

Délibération n° : del2018026 et 027

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel entre en application le 25 mai 2018.

A ce titre, la Commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne, en tant que personne morale, déléguée à la protection des données.

Une convention d'adhésion au service sera signée pour un forfait annuel de 2050,30 €.

Objet : **Appel à projet Sorégies patrimoine**

Q 2

Délibération n° : del2018028

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La Sorégies favorise chaque année des actions de mises en lumière du patrimoine communal en apportant un soutien à la restauration/valorisation du patrimoine historique protégé ou non, et plus particulièrement au patrimoine vernaculaire.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet Sorégies patrimoine pour la sauvegarde du lavoir de Mougou.

Les travaux seront engagés sous réserve de l'attribution de la subvention.

Objet : **Projet résidence seniors : engagement Habitat de la Vienne**

Q 3
Délibération n° : del2018029

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal a, dans sa délibération du 20 décembre 2017, validé le prix de cession de la parcelle AP 254 située place de la mairie par l'Etablissement Public Foncier à Habitat de la Vienne.

Considérant qu'à ce jour la commune n'est pas propriétaire du terrain, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée AP n° 254 d'une superficie de 5992 m² située place de la mairie, en cas de refus ou de contestation du permis d'aménager déposé par Habitat de la Vienne, toutes voies de recours épuisées, au prix d'achat auprès de l'Etablissement Public Foncier, soit 110 331,83 €, afin de réaliser une opération selon la même destination foncière.

Objet : **DSIL 2018 : Voirie et Réseaux nécessaires pour la Construction de logements sociaux**

Q 4
Délibération n° : del2018030

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Dans le cadre de l'engagement de la Commune à redynamiser le centre bourg et ses abords et considérant la demande importante de logements notamment des séniors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le principe d'acquisition de la partie Nord de la parcelle AP254 en vue de réaliser les travaux de voirie et réseaux nécessaires, selon des modalités et conditions qui seront précisées ultérieurement.

Il décide le lancement des travaux de voirie et réseaux nécessaires à la construction des 20 logements sociaux par Habitat de la Vienne pour un montant de 109 085.00 € HT, et sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 à hauteur de 40 % pour un montant de 43 634.00 €.

Objet : **Cession de parcelle d'Eaux de Vienne - Siveer**

Q 5
Délibération n° : del2018031

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Le conseil municipal décide, à la majorité, d'acquérir à titre gracieux la parcelle cédée par Eaux de Vienne – Siveer, cadastrée B 423 d'une superficie de 2 889 m² située rue des acacias (Ruffigny), à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration ; et ce , dans l'intérêt de récupérer ce terrain pour des espaces dédiés et répondre favorablement, dans la mesure du possible, à des demandes associatives.

Objet : **Examen d'une servitude privée rue du coteau**

Q 6
Délibération n° : del2018032

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à la servitude privée rue du coteau qui grève les parcelles cadastrées AH 149 et AH 150 appartenant à M. Charles BEAUJEAUD.

Objet : Piscine Estivale 2018 – Ouverture et TarifsQ 7
Délibération n° : del2018033

Délibération : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le calendrier d'ouverture de la piscine extérieure :

Ouverture : **du samedi 7 juillet 2018 au dimanche 2 septembre 2018 inclus.**

Fermeture hebdomadaire : le lundi toute la journée, le mardi matin.

Jeudi 19h00 – 19h45 : bassin accessible uniquement pour les activités d'aquagym encadrées par le maître-nageur-sauveteur

Horaires d'ouverture :

Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi – Dimanche

matin : de 10 h 30 à 12 h 15

après-midi : de 15 h 00 à 19 h 00.

Mardi – Samedi 14 juillet 2018 – Mercredi 15 août 2018

après-midi : de 15 h 00 à 19 h 00.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction de la météo par le maître-nageur-sauveteur.

Une ouverture prolongée en soirée jusqu'à 20h30 pourra être organisée en fonction des conditions météorologiques et des avis "canicule".

Il fixe les **tarifs d'entrée de la piscine estivale** :

Catégorie		Tarif
Matin	Enfant moins de 16 ans	0,80 €
	Adulte	1,00 €
Après-midi	Enfant moins de 16 ans	1,10 €
	Adulte	1,30 €
Activités	Entrée activités	0,80 €
Groupe de 20	Tout groupe	15 €
Aquagym <i>Jeudi 19h-19h45</i>	Adulte Itueil	4,10 €
	Adulte extérieur	5,75 €

ainsi que les **tarifs des produits alimentaires vendus à la piscine estivale** :

Catégorie	Tarif
Bouteille eau non gazeuse 0,50 litre	0,50 €
Bouteille eau non gazeuse 1,50 litre	1,00 €
Brique de boisson non alcoolisée	0,50 €
Canette 33cl de boisson non alcoolisée	1,00 €
Friandise individuelle	0,50 €

Objet : Point d'étape d'information SCOT et PLUi

Q 8
Délibération n° : del2018034

Délibération : POUR : / CONTRE : / ABSTENTION : 0 /

SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) :

Mme le Maire invite tous les conseillers municipaux à participer aux réunions.

Un powerpoint sur l'état d'avancement du SCOT est projeté et commenté par Mme le Maire.

Les conseillers municipaux sont invités à consulter le site : www-scot-seuil-du-poitou.fr et à exprimer leur avis à l'adresse suivante : monavis@scotsp.fr

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Le calendrier d'avancement des travaux est présenté par Madame le Maire.

Il est consultable sur le site de la communauté de communes des vallées du Clain : www.valleesduclain.fr, rubrique Territoires, urbanisme, PLUi.

La répartition de surface de constructibilité par commune sera étudiée lors de la prochaine réunion de travail PLUi à la communauté de communes.

Trois réunions publiques sont programmées :

- **04 juillet 2018 à 19 h 00 à la salle des fêtes de Nieuil l'Espoir (salle de jonction),**
- **10 juillet 2018 à 19 h 00 à la salle des fêtes d'Aslonnes,**
- **05 septembre 2018 à 19 h 00 à la salle des fêtes de Vivonne.**

Une information réservée au PLUi sera insérée dans le prochain numéro d'Iteuil Info.

Objet : Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir art. L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Q 9
Délibération n° : del2018035

Délibération : POUR : / CONTRE : / ABSTENTION : /

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du 28 mars 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note :

Décision n° 2018-001 :

Renouvellement du contrat IDEA avec SOREGIES pour l'ensemble des contrats tarifs bleus de la Commune.

Décision n° 2018-002 :

Signature de la convention de coordination en matière de sécurité et de protection de santé pour les travaux d'aménagement de Commerce avec QUALICONSULT pour un montant de 1 680,00 € HT

Décision n° 2018-003 :

Signature de la convention de contrôle technique de vérifications techniques et d'attestations pour les travaux d'aménagement de Commerce avec QUALICONSULT pour un montant de 1 790,00 € HT

Décision n° 2018-004 :

Signature d'un avenant n°1 lot n°1 Faux plafonds dans le cadre du marché de Rénovation de la cantine de l'école avec l'entreprise DELAGE AMENAGEMENTS pour un montant de 192,50 € HT

Décision n° 2018-005 :

Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'ensemble bâti en un commerce avec SARL CORSET-ROCHE pour un montant de 23 985,00 € HT

Q 10 : Questions diverses :

- **Transport scolaire :**

Le car scolaire ne fait plus demi-tour chez le privé ; le circuit est prolongé jusqu'à Virolet où il peut effectuer son demi-tour sur la voie publique.

- **Plan canicule :**

Mme Renée Houng on Seing fait part de la prochaine circulation par mail du planning, lequel les conseillers municipaux sont invités à compléter par retour de mail.

- **Questionnaire personnes isolées :**

Afin de ne pas être contraints parfois de devoir pénétrer par effraction chez des personnes isolées (coût pour la collectivité), un questionnaire va être inséré dans le prochain Iteuil Info afin de toucher toute la population pour inciter toute personne isolée à communiquer un contact à la mairie.

- **Incivilités/dégradations :**

- La commune d'Iteuil constate une recrudescence d'incivilités et de dégradations sur des biens publics :

- tags sur les parois extérieures des toilettes publiques,
- évier extérieur dégradé au stade,
- vitre brisée de la porte des vestiaires au stade,
- poubelle brûlée chemin de la Nouël...

Ces réparations ou remplacements pèsent sur le budget communal ; un rappel à la civilité et au respect du bien public sera mentionné dans le prochain Iteuil Info.

Un panneau d'interdictions pour la prairie de la Grève est également à l'étude.

- Le cimetière a été une nouvelle fois visité, des fleurs sur les tombes ont été volées. La gendarmerie en est avertie et invite toute personne victime de ce genre d'incivilité à les contacter.

- **Calendrier :**

- 26 mai 2018 : fête de l'association Intervalles au complexe sportif.
- 24, 25 et 26 mai 2018 : théâtre des jeunes à Château Larcher.
- 9 et 10 juin 2018 : Mme le Maire est invitée à la finale du championnat N1 de twirling bâton à Issy les Moulineaux
- Du 26 mai au 2 juin 2018 : semaine du développement durable organisé par l'Agenda 21. Programme complet sur le site de la mairie : www.iteuil.fr
- 04 août 2018 : cinéma de plein air à la Grève – projection du film d'animation « Tous en scène ».

Séance levée à 22 h 35.